

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

RESTRICTED
 IS/20
 31 mai 1949
 FRENCH
 ORIGINAL : ENGLISH

INDEX (1949)
 19 DEC 1950

LETRE EN DATE DU 25 MAI 1949
ADRESSEE PAR M. WALTER EYTAN
CHEF DE LA DELEGATION ISRAELIENNE
AU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONCILIATION

Monsieur le Président,

Je dois vous accuser réception d'un memorandum,* en date du du 25 mai 1949, contenant un résumé des vues présentées à la Commission de Conciliation par les délégations des Etats arabes.

Ma délégation se félicite de l'invitation de la Commission de présenter toutes les observations qu'elle désire en ce qui concerne les points de vue exprimés dans ce memorandum.

Les conversations de Lausanne durent maintenant depuis plus de quatre semaines et il est malheureusement apparent qu'un large fossé sépare encore les vues des délégations arabes de celles de ma délégation. Ma délégation a considéré, de façon constante, ces délibérations du point de vue le plus large et a cherché à trouver une solution à toutes les questions sur lesquelles l'accord n'a pas encore été réalisé, dans le cadre d'un règlement général de paix entre Israël et les Etats arabes. Nous avons fait de notre mieux pour démontrer qu'il existe un lien organique entre les problèmes sur lesquels l'accord n'a pas encore été réalisé et qu'il est impossible de les fractionner pour les aborder ou de s'attaquer à l'un d'eux sans considérer les autres si l'on désire mener les conversations présentes à une issue favorable. Nous avons déclaré de façon répétée, au nom de notre Gouvernement, que nous sommes disposés à collaborer à la solution du problème des réfugiés - par exemple - si l'on considère cette solution comme partie organique d'un règlement final entre les Etats arabes et nous-mêmes.

Les délégations arabes ont, avec une constance égale, refusé de parler d'un règlement d'ensemble et ont concentré toute leur attention sur l'un des nombreux problèmes qui attendent encore une solution sans accorder la moindre attention aux autres. Cette façon étroite de considérer nos négociations présentes n'a amené aucun résultat, il est facile de le comprendre. Le memorandum du

* Document IS/18

24 mai propose le retour dans leurs foyers des réfugiés originaires de certaines régions. Cette proposition suppose résolus de très nombreux points que je ne considère pas utile de reprendre à l'heure actuelle, étant donné que les délégations arabes n'ont manifesté aucun désir de les examiner. Le memorandum, dans son ensemble, se fonde sur la vue particulariste et sans réalisme de la question de la Palestine qui caractérise la façon dont les délégations arabes ont abordé cette question au cours de toutes les discussions et qui ne tient absolument aucun compte soit de la situation telle qu'elle existe aujourd'hui, soit du but de paix que nous devons nous efforcer d'atteindre.

Je désirerais répéter ici ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire à la Commission - que ma délégation a des instructions pour faire tous les efforts possibles en vue de la liquidation finale du conflit de Palestine et de l'établissement d'une paix sincère et de relations normales entre Israël et les Etats arabes ainsi que de la stabilité dans le Moyen-Orient dans son ensemble. Ma délégation a pensé dès le début et continue à penser que l'objectif final des conversations de Lausanne doit être l'établissement de la paix permanente et dans ces termes elle a été disposée dès le début et est encore disposée aujourd'hui à collaborer totalement avec les délégations arabes en vue de trouver une solution au problème des réfugiés. Toutefois, les délégations arabes semblent avoir les pouvoirs nécessaires pour discuter d'une question et d'une question seulement. Il paraîtrait que leurs instructions ne tiennent aucun compte de tout le reste ainsi qu'il est clairement apparu dès le début et que le confirme le memorandum du 25 mai à nous transmis par la Commission.

Dans l'espoir sincère que nos délibérations peuvent encore être couronnées de succès, je me permets de suggérer à la Commission qu'il conviendrait qu'un effort déterminé soit fait afin de persuader aux gouvernements arabes de faire face aux problèmes en question dans un esprit de plus grand réalisme. Je suis sûr que la paix dans le Moyen-Orient doit être le but ultime des Etats arabes aussi bien que celui d'Israël et qu'il est du pouvoir de la Commission de démontrer à leurs délégations que le chemin qu'elles ont suivi jusqu'à présent ne les a pas rapprochées et ne pourra jamais les rapprocher de ce but. Persister à présenter des exigences qui n'ont aucun rapport avec la réalité ne peut faire progresser la cause des Etats arabes et encore moins celle des réfugiés qu'ils ont à cœur. Des

propositions telles que celles qui figurent dans le memorandum du 25 mai n'offrent aucune sorte de base de négociation.

Ma délégation escompte ardemment que la Commission trouvera le moyen de transformer les conversations présentes en un instrument utile et réaliste et que nous pourrons réaliser la paix que nous désirons tous.

Veillez agréer, etc...

(s) Walter Eytan,
Chef de la délégation israélienne.
